



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 15-2023 : MARCHES PUBLICS
P244 Programme de renouvellement de branchements 2023
Les Beaumettes- Gordes-Goult- Secteur Fontcaudette
Procédure adaptée du 03 Aout 2023
Attribution : Groupement d'entreprises BRIES TP/SNPR/FAURIE

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

VU l'avis de publication sur le BOAMP le 07/07/2023 (annonce 23-95410), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 06/07/2023 et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 12/07/2023 (MP 19413),

VU l'avis favorable rendu par la commission consultative MAPA en date du 03/10/ 2023,

CONSIDERANT que l'opération projetée consiste à renouveler des branchements d'eau potable existants, y compris le terrassement et la réfection de chaussée sur une zone test sur les communes de Gordes, Les Beaumettes et Goult secteur Fontcaudette,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse des offres, effectuée le 21 septembre 2023 par le service technique du syndicat, que la proposition du groupement d'entreprises BRIES TP/SNPR/FAURIE, seule offre remise, est techniquement conforme et financièrement acceptable

CONSIDERANT que le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché à conclure en vue de renouveler des branchements d'eau potable existants, y compris le terrassement et la réfection de chaussée, sur les communes de Gordes, Les Beaumettes et Goult - secteur Fontcaudette, au groupement d'entreprises BRIES TP/SNPR/FAURIE, pour un montant estimé tel que mentionné dans le Détail Quantitatif Estimatif de 463 036,40 € H.T.

Cheval-Blanc, 11 OCT 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

